



TUNISIA

**Allocution de S.E l'Ambassadeur, Représentant Permanent
de la Tunisie, Madame Hamida Mrabet Labidi**

**A la 11^{ème} Conférence des Etats parties à
la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques**

- La Haye, 5-8 décembre 2006 -

Le 6 décembre 2006

Monsieur le Président,
Excellences chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Permettez moi tout d'abord de me joindre aux précédents distingués collègues pour vous féliciter pour votre élection à la présidence de la 11^{ème} Conférence des Etats Parties. Nous sommes convaincu que grâce à votre sagesse, votre expérience et vos qualités, cette session de la Conférence conclura ses travaux à la satisfaction des ses Etats membres. Ma Délégation vous apportera son soutien et sa coopération pour garantir le succès des travaux de cette Conférence.

Je voudrais, également, saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Arrospidé du Pérou, qui a dirigé avec brillance les travaux de la 10^{ème} Conférence des Etats Parties et a fait preuve d'un esprit de coopération et de clairvoyance tout au long de ses travaux.

Mes remerciements s'adressent également à Monsieur le Directeur Général, l'Ambassadeur Rogelio Pfirter, pour les efforts consentis par lui-même ainsi que par les responsables de cette Organisation pour garantir sa bonne marche.

M. Le Président, Ma délégation s'associe aux déclarations du Groupe Africain, et celle du Groupe des Non Alignés et de la Chine.

[Universalité]

Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup de satisfaction que ma délégation souhaite la bienvenue aux nouveaux Etats Parties qui se sont joints récemment à la famille de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques et ont renforcé ses rangs.

Les dernières adhésions de Djibouti, Comores, Haïti, Liberia et République Centre Africaine confirment l'importance que la Communauté internationale accorde à la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques comme un des piliers de l'arsenal multilatéral en matière de désarmement et à son rôle dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Le nombre croissant des Etats Parties africains qui se chiffre désormais à 48 est une source de fierté pour ma délégation. Le rythme soutenu des adhésions des Etats africains dénote encore une fois de leur attachement aux principes et objectifs de la Convention. Ces adhésions expriment aussi la détermination des Etats africains à apporter leur contribution à l'élimination des armes de destruction massive, en vue de garantir non seulement leur sécurité régionale mais aussi la sécurité mondiale.

Ma délégation souhaite, à cette occasion, saluer les efforts consentis par le Facilitateur du Plan d'Action pour l'Universalité de la Convention M. Said Moussi, de la Délégation Algérienne ainsi que ceux du Secrétariat Technique et de nombreux Etats Parties pour promouvoir l'adhésion universelle à la Convention.

[Bureau Régional de l'OIAC en Afrique]

Monsieur le Président

Tout en saluant les efforts déployés en Afrique et pour l'Afrique par le Secrétariat Technique ainsi que par un nombre important d'Etats Parties, la Tunisie demeure convaincue que la création d'un Bureau régional de l'OIAC en Afrique contribuera au rapprochement des Etats africains à l'OIAC et au renforcement de son action dans ce Continent.

Face au nombre grandissant des Etats Parties Africains à la Convention et, eu égard à la représentation très limitée des Missions africaines à La Haye, La création d'une représentation de l'OIAC en Afrique, et précisément à Addis-Abeba, où la quasi totalité des pays africains sont représentés, serait de nature à renforcer la présence de notre Organisation dans le Continent africain et assurer un travail régulier de sensibilisation et de vulgarisation.

En effet, cette institution serait de nature à promouvoir l'universalité de la Convention et sa mise en œuvre en Afrique ainsi que la réalisation des objectifs et obligations de la Convention. Ce bureau permettra également de consolider le programme de coopération internationale et d'assistance de l'OIAC pour le développement économique des Etats Parties Africains et confortera la contribution de l'Organisation dans la lutte contre le terrorisme.

Monsieur le Président,

La délégation tunisienne fait appelle à la bienveillance et à la coopération des Etats Parties afin d'appuyer l'établissement de ce bureau et répondre ainsi aux attentes des Etats Parties africains qui sont profondément attachés aux objectifs de la Convention et à la pertinence de l'action de l'OIAC en Afrique.

[Coopération Internationale]

Monsieur le Président,

La Tunisie réitère son appel au renforcement du programme de la coopération internationale et de l'assistance et à la multiplication des actions dans ce domaine, en vue de faire bénéficier la majorité des Etats Parties. Le nombre croissant de la famille de l'OIAC, qui a atteint les 181 Etats Parties, nous oblige à réfléchir aux moyens d'étoffer et de diversifier davantage le programme de coopération, afin de répondre aux aspirations des Etats Parties des pays en développement avec, notamment, le renforcement de la capacité de ces Etats ou leur «Capacity Building».

Mon pays accueille avec beaucoup de satisfactions le renouvellement par l'EU de sa contribution au titre de son Action Commune pour le renforcement des capacités du programme de la coopération internationale et de l'assistance et exprime son souhait en vue d'élargir cette coopération aux divers aspects du programme de la Direction de la coopération internationale.

Par ailleurs la Tunisie réaffirme son engagement au principe de l'action de l'OIAC dans le cadre de l'assistance et la protection. A ce titre, la Tunisie a abrité du 20 au 22 novembre 2006 un Atelier de Travail pour les Etats Parties de l'Afrique du Nord sur l'assistance et la protection contre le risque chimique. Cet atelier a été une occasion importante pour les pays participants, en l'occurrence l'Algérie, la Libye le Maroc ainsi que notre pays, pour échanger les expériences dans le cadre de la mise en œuvre de l'Article X et de coordonner leurs efforts en étroite coopération avec le Secrétariat Technique de l'OIAC.

Les participants à l'Atelier de Tunis ont salué cette 1^{ère} initiative régionale au niveau de l'Afrique du Nord et ont mis en exergue l'importance d'assurer le suivi de cette initiative. Ils ont également sollicité l'appui du Secrétariat Technique pour coordonner la coopération entre les pays de cette région et les Etats Parties à cette Convention qui bénéficient de l'expertise et des moyens nécessaires pour le renforcement des capacités des pays participants à cet atelier et ce, dans le domaine de l'assistance et de la protection.

[Article VII]

Monsieur le Président,

La Tunisie réaffirme son attachement aux principes et objectifs de la Convention et son engagement à remplir les obligations qui en découlent. Depuis sa ratification en 1997, mon pays a entamé la mise en œuvre des dispositions de la Convention et a mis en place l'Autorité Nationale par un décret datant de 1999.

La Tunisie s'emploie par ailleurs à finaliser le processus de l'harmonisation de sa législation nationale aux dispositions de la Convention. Par soucis d'efficacité et d'efficience, l'Autorité Nationale a entamé, en ce sens et depuis longtemps, un travail qui s'est avéré laborieux et difficile puisque plusieurs secteurs de l'économie nationale sont impliqués dans ce processus qui se distingue par sa technicité. La Tunisie est arrivée à un stade avancé du processus de mise en place de la législation nationale et ce, conformément aux procédures constitutionnelles.

La Tunisie réitère ses remerciements au Secrétariat Technique de l'OIAC pour l'assistance fournie dans le processus de finalisation de sa législation nationale.

[Représentation Africaine au sein du Secrétariat Technique]

Monsieur le Président,

La Tunisie souhaite souligner que l'Afrique est sous-représentée au sein du Secrétariat Technique de l'Organisation et réitère son vif appel quant à la nécessité de renforcer sa représentativité.

En effet et en dépit du nombre croissant des Etats africains Parties à la Convention, le nombre de leurs représentants au sein du Secrétariat Technique reste en deçà des attentes et aspirations de ces Etats. Permettez-moi M. le Président, en ma qualité de femme-haut responsable, d'attirer l'attention de notre Conférence sur la présence très limitée des femmes dans des postes clés de l'Organisation et d'appeler cette instance à déployer tous ses efforts afin d'y remédier, sachant que le système onusien encourage l'occupation féminine à hauteur de 20%.

Avant de conclure, permettez moi M. le Président de saisir cette occasion pour exprimer à M. John Makhubalo, Directeur de la Coopération Internationale, nos vifs remerciements pour son dévouement exemplaire et sa contribution remarquable au développement de notre Organisation. Nous souhaitons à M. Makhubalo plein de succès dans ses futures responsabilités.

La Tunisie est engagée à continuer à travailler en étroite coopération avec son successeur ma chère collègue l'Ambassadeur du Kenya.

Enfin Monsieur le Président, ma Délégation est convaincue que votre professionnalisme ainsi que votre patience, permettront à la Conférence de mener à bien ses travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention et de votre écoute.